

Ecoles du RPI

Secteur de Le Luhier

25210

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et la sécurité des personnes qui y vivent.

Organisation du temps scolaire et des activités pédagogiques complémentaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Mont de Laval	8h30-11h30 13h25-16h25	8h30-11h30 13h25-16h25	8h30-11h30 13h25-16h25	8h30-11h30 13h25-16h25
Le Luhier	8h35-11h35 13h30-16h30	8h35-11h35 13h30-16h30	8h35-11h35 13h30-16h30	8h35-11h35 13h30-16h30
Plaimbois du Miroir	8h55-11h55 13h50-16h50	8h55-11h55 13h50-16h50	8h55-11h55 13h50-16h50	8h55-11h55 13h50-16h50

Organisation des APC

Le Luhier	Mardi 16h30-17h30
Plaimbois du Miroir	Un samedi par période

Les élèves ne pourront pénétrer dans l'enceinte de l'école que 10 minutes avant le début des cours, même si les enseignantes sont présentes dans leur classe.

Les enfants des navettes attendront le grand bus dans la navette

Fréquentation scolaire

La fréquentation des cours est obligatoire pour les élèves de la PS au CM2.

En cas d'absence, les enseignantes seront averties le jour même par téléphone (ou mail au Luhier).

Les seuls motifs légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Tout départ en vacances en dehors des dates officielles de vacances fera l'objet d'un signalement à l'inspection.

ELECTIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Le vote lors des élections des représentants de parents d'élèves, pour des raisons de facilité, se dérouleront uniquement par correspondance.

ORGANISATION DE LA VIE DES ÉLÈVES

Une tenue correcte et un comportement courtois sont demandés à tous les élèves. Pour des raisons de sécurité, ils ne devront pas courir dans les escaliers. Les goûters sont interdits tout au long de la journée de classe.

Les parents seront informés du travail de leurs enfants grâce :

- Aux cahiers qu'ils auront à signer régulièrement.
- Aux évaluations réalisées plusieurs fois dans l'année.

Il est demandé aux élèves de prendre le plus grand soin du matériel scolaire. Les rencontres individuelles avec les enseignantes se feront sur rendez-vous. Les familles seront invitées à participer aux réunions d'information en début d'année scolaire, aux trois conseils d'école par l'intermédiaire de leurs représentants de parents, et aux réunions particulières parents/enseignantes.

SECURITE DES ELEVES

Incendie : des exercices d'évacuation seront effectués régulièrement.

Des exercices « attentat-intrusion » sont également effectués.

Objets dangereux : Il est interdit d'introduire dans l'école tout objet susceptible d'occasionner des blessures ou de provoquer du désordre (exemples : couteau, médicaments, produit de maquillage, lectures réservées aux adultes, téléphones portables, consoles de jeux....) Les parents sont tenus de vérifier le contenu des sacs de leurs enfants chaque jour.

Le port des écharpes est interdit sur les sites de Mont de Laval et le Luhier.

En cas de traitement médical particulier (allergie, asthme...), le service de santé scolaire sera consulté si d'éventuels médicaments sont à prendre pendant le temps scolaire.

COMMUNICATION

Les diverses informations seront affichées devant les écoles.

L'affichage demeure soumis à l'agrément des enseignantes.

Le présent règlement sera lu par les élèves et les parents puis signé.